

CHARTRE DE DEONTOLOGIE DU MEDIUM PROFESSIONNEL

1. Respect et bienveillance

Le médium exerce son activité dans le respect total de la dignité, de la liberté et des convictions de chaque consultant. Il accueille toute personne sans discrimination liée à l'origine, au sexe, à la religion, à l'orientation ou à la situation personnelle.

2. Honnêteté et transparence

Le médium s'engage à pratiquer son activité avec sincérité et intégrité. Il ne garantit jamais la véracité absolue des informations reçues et rappelle que les perceptions médiumniques restent subjectives et interprétatives.

3. Libre arbitre du consultant

Le médium respecte le libre arbitre de chacun. Les consultations ne doivent jamais influencer, manipuler ou contraindre les décisions personnelles du consultant. Les messages transmis sont des pistes de réflexion et non des ordres ou des certitudes.

4. Confidentialité

Toutes les informations confiées lors d'une consultation sont strictement confidentielles. Le médium s'engage à protéger la vie privée de ses consultants et à ne jamais divulguer les échanges sans consentement.

5. Absence de dépendance

Le médium veille à ne jamais créer de dépendance chez ses consultants. Il encourage l'autonomie et évite les consultations répétitives et abusives.

6. Limites de la pratique

Le médium ne se substitue jamais à un professionnel de santé, à un avocat, à un conseiller financier ou à toute autre profession réglementée. En cas de besoin, il encourage le consultant à consulter les professionnels compétents.

7. Interdiction d'exploitation

Le médium s'interdit toute pratique visant à exploiter la vulnérabilité émotionnelle, psychologique ou financière d'un consultant. Il ne doit jamais utiliser la peur, la culpabilité ou des menaces spirituelles pour obtenir de l'argent ou fidéliser un client.

8. Clarté des prestations

Les tarifs, les modalités de consultation et la durée des séances doivent être clairement annoncés avant toute prestation. Aucun coût caché ne doit être appliqué.

9. Responsabilité personnelle

Le médium reconnaît que chaque consultant reste responsable de ses décisions et de ses choix de vie.

10. Développement personnel et éthique

Le médium s'engage à poursuivre un travail personnel, à développer son discernement et à maintenir une pratique éthique, respectueuse et responsable.